

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 12 JANVIER 2017

Convocation du 06 janvier 2017

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusées : Mmes FERRARY Claire et LEVALLOIS Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RIOULT Céline



I. CHARTE FONDATRICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN : **Composition du Bureau**

Madame le Maire rappelle que le projet de charte sera proposé au vote du conseil communautaire lors de sa séance d'installation le 21 janvier prochain, après avis motivé des conseils municipaux.

Il convient notamment de choisir un modèle de composition du bureau parmi les deux propositions figurant page 9 et page 17 du projet annexé à la présente délibération.

Il ressort des discussions qu'il convient de privilégier une gouvernance favorisant une répartition sur l'ensemble du territoire.

EPCI / Commune nouvelle	Population	Nombre de représentants au Bureau
CC de la Saire	3 280	2
CC de la Vallée de l'Ouve	5 897	2
CC de la Région de Montebourg	6 901	2
CC de Douve et Divette	7 868	2
CC de la Côte des Isles	8 303	2
CC du Canton de Saint-Pierre-Eglise	8 548	2
CC du Val de Saire	9 039	2
CC de la Hague	11 886	3
CC des Pieux	13 672	3
CC du Cœur du Cotentin	25 525	4
Cherbourg en Cotentin	80 978	10
TOTAL	181 897	34

Après en avoir délibéré, les membres du conseil (unanimité des présents):

> ADOPTENT le projet de charte fondatrice de l'Agglomération du Cotentin en l'état.

> DÉCIDENT de se prononcer en faveur du scénario n°2 de composition du bureau tel qu'il figure page 17 du projet de charte fondatrice de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

II. QUESTION DIVERSE :

- Dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école et de la mairie, la réalisation d'un plan topographique se révèle nécessaire, à la demande de M. HAMET, maître d'œuvre de l'Ad'AP. Mme le Maire présente un devis de la société Géomat pour un montant de 1 428,00 € TTC. Proposition retenue.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h00*